



L'an deux mil onze, le jeudi 31 mars,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : mercredi 23 mars 2011

Étaient présents : André MOLINO, Maire, Patrick MAGRO, Premier adjoint
Philippe NERCY, Reine DESCHAMPS, Honoré LAMBERT, Gérard GUERRERO, Monique PANZA, Arthur MELIS ⁽²⁾, Louisa
HAMMOUCHE ⁽¹⁾, Adjoint
Annie ROGER, Alain LAURENS, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Sophie CELTON, Tayeb KEBAB ⁽¹⁾, Patrick ROVEDA,
Sylvie CROZAT, Gora THIAW ⁽¹⁾, Abdelwaab LAKHDAR, Hervé VAQUIER-TOLINOS, Michel MAIGNAN, Anne-Marie TRIAIRE,
Corinne PORSIN-RAIDIN, Denis CANI, conseillers municipaux

Étaient absents et représentés :

Elisabeth PERRENOT-MARQUE par André MOLINO, Christiane CAYOL par Reine DESCHAMPS, Ludovic DI MEO par Sophie
CELTON, Carole HALGAND par Honoré LAMBERT, Jean-Claude CABRAS par Anne-Marie TRIAIRE.

Étaient absents: Elisabeth ROUDIL, Stéphane MARTINEZ, Sophia TALBI-FELLAHI, Michel GOURDOL.

Secrétaire de séance : Gérard GUERRERO

⁽¹⁾ Présents à partir de la 2^{ème} question

⁽²⁾ Départ à partir de la question 21

DELIBERATION N°19.03.2011

**OBJET : VOIRIE - Assainissement Vallon des Peyrards - Convention de servitude de tréfonds à passer entre la
Commune et la Communauté Urbaine MPM.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« L'aménagement de l'extrémité du chemin du coteau en chemin piéton a fait l'objet d'une demande de subvention
auprès du Conseil Général dans le cadre des travaux de Proximité. Ces travaux sont à coordonner avec ceux relatifs à
l'assainissement du vallon des Peyrards.

A cet effet, il paraît rationnel d'implanter d'ores et déjà une canalisation d'eaux usées afin de raccorder l'antenne en
attente du chemin du coteau à la future desserte sanitaire du vallon des Peyrards.

Cette canalisation passera sous la parcelle communale cadastrée section AX n°97. Il convient donc de m'autoriser à
signer une convention de tréfonds, avec la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole qui en acquittera les
frais.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet de convention de tréfonds entre la CUMPM et la Commune pour la mise en place d'une
canalisation d'assainissement dans l'extrémité du chemin du coteau.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents y afférents.

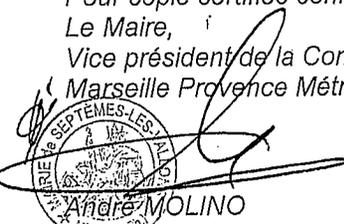
Départ en S/Préfecture le :	13.04.2011
Reçu en S/Préfecture :	13.04.2011
Publié le :	
Notifié le :	
Certifié exécutoire le :	

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Vice président de la Communauté urbaine

Marseille Provence Métropole


André MOLINO